

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce.

**Absents excusés** : Madame COSTE Sylvie, Messieurs DE BRUYNE Vincent, TASSIN Michel.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 24/03/2023

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 7

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU 2022.**

**Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.**

Il rappelle au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2022 soit :

- section de fonctionnement : excédent de 7 016.36 €
- section d'investissement : excédent de 70 206.36 €

résultat global : **excédent de** 77 222.63 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

**Le Conseil, à l'unanimité,**

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022, soit la somme de 7 016.36 € à l'article 002 du budget principal 2023 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 03 avril 2023,

Le Maire,

**Alain COSTE**

+



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

